

Procédure pour nettoyage et remise en service des barrages anti-pollution souillés par des hydrocarbures

FICHE TECHNIQUE
UTILISATEUR

FT.U BMNR 11

Cette fiche explique la procédure à suivre par les CIS concernant la récupération et le nettoyage des barrages anti-pollution en service au Corps Départemental des Sapeurs Pompiers de l'Essonne et la conduite à tenir avec des éléments absorbants souillés.

- Les barrages sont souillés, le Chef CIS ou son représentant doit prendre contact avec le groupement technique (BMNR) pour faire intervenir une société spécialisée sur les lieux du sinistre. Une demande LSL doit être établie par le CIS, indiquant (si possible) le produit polluant et le N° d'identification SDIS. (ex : BARDPOL XX)



- Le groupement technique (BMNR) sollicite la société spécialisée et lui transmet les coordonnées du référent sapeur-pompier. (Chef CIS ou son représentant)
- L'interlocuteur de la société prend contact avec le Chef CIS ou son représentant pour fixer une date et un horaire de récupération.
- Le retrait hors de l'eau est effectué par les sapeurs pompiers et en concertation avec la personne de la société sur les lieux, le Chef CIS ou son représentant détermine les besoins de lavage et de récupération des barrages. (période maximale de 7 jours ouvrés)
- Le prestataire assure le retour des barrages propres dans leur CIS d'affectation.
- Le référent sapeur-pompier vérifie l'état des barrages et contrôle l'efficacité du lavage.
- Le Chef CIS ou son représentant rend compte au BMNR de la fin de prestation et transmet le Bon d'Intervention par le courrier interne.



Procédure pour nettoyage et remise en service des barrages anti-pollution souillés par des hydrocarbures

FICHE TECHNIQUE
UTILISATEUR

FT.U BMNR 11

En ce qui concerne les éléments absorbants et autres matériels à usage unique souillés, ceux-ci sont mis dans des sacs poubelles fermés hermétiquement, puis déposés par les sapeurs-pompiers dans un bac récupérateur à la PLD pour entrer dans un circuit de destruction.



Ltn Jack
MARTIN

Page 2 / 2

Groupement Technique - Bureau des MNR
Date de création : 27/02/2013
Date de la dernière mise à jour : 27/02/2013

Visa :
Validation informatique
CDT O.GERPHAGNON